

<http://www.lesechosdelafranchise.com/signer-contrat/franchise-et-experts-aides-incontournables->

Les Echos de la Franchise et du Commerce Organisé : Création entreprise en réseau | Gestion d'un commerce | Investir en franchise | Franchiseurs qui recrutent

## Les Echos de la franchise .com

Mes alertes | Newsletter

**TROUVER UNE FRANCHISE**

Par secteur  Par apport

Rechercher sur tout le site  Recherche avancée

Ma sélection : 0 enseigne sélectionnée | [Comparateur](#)

**Créer et entreprendre en réseau**

**Investir et vivre en réseau**

Comprendre la franchise
Construire son projet
Financer son dossier
Choisir une enseigne
Signer un contrat
Cession/Reprise

Jeudi 24 décembre 2009 | Vous êtes ici > Dossiers > Signer un contrat

Avec SFR Pro

**Contrat franchise : comment signer en connaissance de cause (6/6)**

DOSSIER > ACCOMPAGNEMENTS EXTÉRIEUR << Précédente >> Sommaire

## Franchise et experts : aides incontournables pour votre projet ?

30.10.2009, Thomas Le Bernin Imprimer

“ Le coût d'un avocat ou d'un expert-comptable s'avère être une valeur dans la création d'entreprise en franchise, un domaine qui ne manque pas de données à exploiter par un œil avisé. ”

LES EXPERTS

Crédits photo : Getty images

EXPERTS : UNE VALEUR, NON UN COÛT

S'adresser à un professionnel de la profession peut apparaître comme superflu. D'autant plus quand son projet paraît particulièrement bien ficelé et que le **franchiseur** semble avoir répondu positivement à l'ensemble de ses interrogations. Néanmoins, parmi la cohorte des experts disponibles sur ce créneau, deux professions ressortent du lot pour la pertinence qu'ils peuvent apporter à votre projet : l'expert-comptable et l'avocat.

L'EXPERT-COMPTABLE

Devenu incontournable, l'expert-comptable peut non seulement valider vos comptes mais surtout intervenir en amont de votre projet. Tout d'abord, lors de la remise du DIP, pour envisager avec vous les dépenses demandées par le franchiseur. Lors de la réalisation de l'étude de marché, il sera également de précieux conseils. Puis, pour monter votre dossier financier et présenter un prévisionnel solide et cohérent à votre banquier. Enfin, à cette étape de la procédure, à quoi bon demander le bilan des trois dernières années à votre franchiseur si vous êtes dans l'incapacité de les lire et surtout de les analyser ? Pour toutes ces raisons, l'expert-comptable est devenu le partenaire numéro un des candidats à la **franchise**. Toutefois, ses compétences s'arrêtent aux chiffres. Et en amont de votre projet, ses connaissances du monde de la franchise peuvent s'avérer insuffisantes, particulièrement si vous envisagez de vous associer à un jeune réseau qui n'a pas encore fait ses preuves.

L'AVOCAT

S'adresser en amont de votre projet à un avocat ne signifie aucunement une volonté procédurière de votre part. Plutôt un geste de prudence dans un milieu régi légalement par un contrat de franchise. La lecture de votre contrat par un œil habitué et professionnel, à condition de s'adresser à un avocat spécialisé dans le domaine, pourra vous alerter sur des points jugés a priori anodins, mais qui peuvent se révéler capitaux pour l'avenir de votre entreprise.

Un avocat pourra également vous accompagner dans une démarche de réflexion sur la portée de vos engagements : la rentabilité réelle du réseau, l'existence de partenaires bancaires, la négociation de certaines clauses, les contraintes qui peuvent être très lourdes de conséquences, ce que vous êtes prêts à accepter ou non...

Dernier atout majeur des avocats : leur connaissance de toutes les procédures passées et en cours, qui pourront vous alerter quant au réseau que vous souhaitez rejoindre.

250 enseignes

Trouver une franchise

En un clic consultez plus de 250 opportunités de création d'entreprise à saisir

Demande de documentation expresse

CES RÉSEAUX RECHERCHENT DES CRÉATEURS

La Compagnie du Lit	Family Sphere	Expert Home
Exotic Sun	Century 21 Entreprise	Rapid Flore
Guy Hoquet l'Immobilier	Fiventis	Neocoach
Nouvelles Frontières	Cuisines Schmidt	Happy
Ucar Location	KFC	Cuisinella

> **Cosmétique, parfumerie : un marché qui sent bon la croissance**

FOCUS SECTORIELS

- Auto-Moto
- Beauté - Santé - Bien-être
- Commerce alimentaire
- Commerce spécialisé
- Culture & Loisirs

Voir tous les secteurs >>>

L'ACTUALITÉ ENTREPRISES

Les Echos **pme.fr**

23/12/2009 L'épargne salariale obligatoire arrive dans les entreprises le 1er janvier

1/2

SIMON ASSOCIES

<http://www.lesechosdelafranchise.com/signer-contrat/franchise-et-experts-aides-incontournables->

**UNIQUEMENT DES SPÉCIALISTES** La franchise a ses lois, ses règles et ses codes. Mais aussi ses rumeurs, ses « casseroles » et ses mauvaises réputations. Seuls les experts amenés à travailler régulièrement et depuis longtemps sur le terrain pourront vous aiguiller de manière efficace. Le plus grand danger pour un candidat est de n'écouter que la parole de son futur franchiseur, au discours si bien rôdé. Et avant d'estimer s'il est opportun de vous passer d'un expert en franchise pour accompagner votre développement, rappez le montant de sa prestation au coût global de votre projet. Jugez alors si l'économie réalisée en vaut la chandelle.

*Réalisé en collaboration avec Serge Meresse, avocat spécialisé dans la défense des franchisés, et François-Luc Simon, avocat associé gérant du cabinet Simon Associés (une quarantaine d'avocats) et membre du Collège des experts de la FFF.*



## Franchise et experts : aides incontournables pour votre projet ?

Le coût d'un avocat ou d'un expert-comptable s'avère être une valeur dans la création d'entreprise en franchise, un domaine qui ne manque pas de données à exploiter par un œil avisé.

### Contrat franchise : comment signer en connaissance de cause

- 1 **Dossier**  
Contrat franchise : comment signer en connaissance de cause
- 2 **Cadre juridique**  
DIP et loi Doubin : un premier contact légalement très encadré
- 3 **Engagement réseau**  
Durée du contrat et clauses de non-concurrence : légales, acceptables ou abusives ?
- 4 **Quitter une franchise**  
Franchise et clause de sortie : faut-il tout accepter ?
- 5 **Cas particuliers**  
Franchise : votre contrat est-il négociable ?
- 6 **Accompagnements extérieur**  
Franchise et experts : aides incontournables pour votre projet ?

#### THÉMATIQUES LIÉES

- Avocat
- Expert-comptable
- Création

23/12/2009 Les tops et les flops de 2009

23/12/2009 Dialogue social dans les TPE : l'UPA et les syndicats se donnent un mois

22/12/2009 PME : 23 500 entreprises accompagnées par Oseo en 2009

22/12/2009 CGPME : Roubaud vers une réélection

#### TPE-PME.com

23/12/2009 Disparition du dispositif temporaire de rachat de RTT

23/12/2009 Les migrants, l'autre visage de la création

22/12/2009 Assurance-vie : de nouveaux prélèvements sociaux

22/12/2009 Le Googlephone, bientôt commercialisé "débloqué"

22/12/2009 Soldes d'hiver : prenez date !

### Consultez plus de 259 opportunités de création d'entreprise

#### CULTURE & LOISIRS (8)

- VOYAGES :  
Nouvelles Frontières

#### BEAUTÉ - SANTÉ - BIEN-ÊTRE (27)

- ESTHÉTIQUE, CENTRE DE BRONZAGE :  
Exotic Sun  
+ d'enseignes

#### SERVICES AUX PARTICULIERS (33)

- PATRIMOINE :  
CNP Capeor  
Fiventis  
Swisslife
- SERVICES FINANCIERS :  
Fiventis  
ACE Prêts Immobiliers  
Swisslife  
+ d'enseignes
- ENFANCE :  
Family Sphere

#### COMMERCE SPÉCIALISÉ (19)

- AUTRE COMMERCE SPÉCIALISÉ :  
Boutique Nature  
+ d'enseignes
- INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE :  
Easy Service Informatique  
+ d'enseignes
- FOURNITURES DE BUREAU :  
Bureau Vallée  
+ d'enseignes

#### IMMOBILIER (32)

- CONSTRUCTIONS / VENTES LOGEMENTS NEUFS :  
Mikit  
+ d'enseignes
- SERVICES IMMOBILIERS :  
Expert Home  
AVEO Home Staging  
Defim Diagnostic Immobilier  
+ d'enseignes
- AGENCE IMMOBILIÈRE :  
Century 21 Entreprise et

#### DISTRIBUTION (9)

- CHÂÎNES SPÉCIALISÉES :  
Ed  
+ d'enseignes
- SUPER ET HYPERMARCHÉS :  
Ed

#### PRÊT-À-PORTER (14)

- MODE FÉMININE :  
Lancel  
+ d'enseignes